

VISIO - Subventions publiques : attribution, contrôle et situations à risque – cas complexes

TOO121SPCC

NOUVEAUTÉ / CAS PRATIQUES / COMPLEXES

A distance - Synchrone

Objectifs

- Identifier les règles applicables à l'attribution et au versement d'une subvention publique
- Distinguer une subvention d'une prestation ou d'une commande publique
- Analyser une demande de financement et identifier les points de vigilance
- Sécuriser juridiquement la décision d'attribution
- Déterminer les modalités de conventionnement, de versement et de suivi
- Contrôler l'utilisation des fonds publics et réagir en cas d'anomalie
- Gérer les situations de modification, de non-réalisation ou de réalisation partielle du projet
- Déterminer les conditions de suspension, de reversement ou de récupération d'une subvention
- Identifier les risques liés aux financements multiples et aux aides publiques
- Prévenir les risques contentieux, financiers et de responsabilité pour la collectivité

Public Visé

Agents des services finances, comptabilité ou budget,
Gestionnaires comptables,
Secrétaires de mairie,
Responsables administratifs
Toute personne participant à l'exécution budgétaire

Pré Requis

- Prérequis pédagogiques : Maîtriser les fondamentaux du fonctionnement des collectivités territoriales
- Disposer d'une première expérience dans la gestion des subventions, des finances
- publiques ou des relations avec les associations.
- Prérequis techniques : En classe virtuelle, disposer d'un ordinateur par personne, d'une connexion internet stable, d'un navigateur compatible, d'une webcam et d'un micro.

Objectifs pédagogiques

Identifier les règles applicables à l'attribution et au versement d'une subvention publique
Distinguer une subvention d'une prestation ou d'une commande publique
Analyser une demande de financement et identifier les points de vigilance
Sécuriser juridiquement la décision d'attribution
Déterminer les modalités de conventionnement, de versement et de suivi
Contrôler l'utilisation des fonds publics et réagir en cas d'anomalie
Gérer les situations de modification, de non-réalisation ou de réalisation partielle du projet
Déterminer les conditions de suspension, de reversement ou de récupération d'une subvention
Identifier les risques liés aux financements multiples et aux aides publiques
Prévenir les risques contentieux, financiers et de responsabilité pour la collectivité

Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports juridiques et méthodologiques ciblés, centrés sur les points de vigilance indispensables à la sécurisation des subventions publiques.
- Analyse et résolution de situations complexes, à partir de cas concrets permettant de qualifier la situation, identifier les risques et déterminer les suites à donner.
- Cas fil rouge « La subvention à risque », dans lequel les participants

Parcours pédagogique

- Qualifier la demande : subvention ou commande publique?
 - Définition et caractéristiques d'une subvention publique
 - Distinguer subvention, marché public et autres formes de financement
 - Initiative du projet : un critère déterminant
 - Identifier les situations de requalification
 - Conséquences d'une mauvaise qualification
 - Choisir le cadre juridique adapté
- Cas pratiques : subvention ou marché public?*
- Sécuriser la procédure d'attribution d'une subvention
 - Identifier les conditions d'attribution
 - Recevabilité et analyse de la demande
 - Vérification de l'objet et de l'intérêt public du projet
 - Conditions relatives au bénéficiaire
 - Instruction du dossier et pièces justificatives
 - Égalité de traitement des bénéficiaires
 - Décision de l'organe délibérant et délégations
 - Conventionnement : quand et comment formaliser la relation?
 - Montant, modalités de versement et conditions particulières
- Cas pratiques : analyse critique d'une délibération et d'une convention d'attribution de subventions*
- Contrôler l'utilisation des fonds publics
 - Obligations du bénéficiaire
 - Contrôle administratif, financier et sur pièces
 - Justification de l'utilisation de la subvention
 - Bilan financier et bilan de l'action
 - Contrôle de la réalisation du projet
 - Traçabilité et conservation des justificatifs
 - Articulation entre contrôle de la collectivité et obligations du bénéficiaire
- Études de cas : quels contrôles effectuer et que faire en cas d'anomalie?*
- Prendre des mesures adaptées en cas d'anomalies

ADIAJ Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11.75.18.99.575

suivent une demande de financement depuis son instruction jusqu'au contrôle de son utilisation et doivent prendre les décisions adaptées à chaque étape.

- Les stagiaires disposent de supports documentaires accessibles via PADLET ou en téléchargement à partir de leur espace apprenant.
- Un accompagnement pédagogique est assuré pendant la formation par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur, favorisant les échanges, les apports méthodologiques et l'adaptation aux besoins exprimés.

Qualification Intervenant.e.s

Fonctionnaire, DGS de Syndicat Mixte Issus du terrain, nos formateurs conjuguent maîtrise juridique et expérience opérationnelle des services publics.

- Les cas d'anomalies - Les anomalies qui concernent la réalisation par rapport au projet initial . Utilisation des fonds différente du projet initial . Modification du projet en cours d'année . Projet partiellement réalisé ou non réalisé . Subvention versée mais action non réalisée . Demande de financement pour un projet déjà financé - Les anomalies qui concernent la conformité des dépenses . Dépenses non conformes ou insuffisamment justifiées . Dépassement ou sous-réalisation du budget prévisionnel - Les anomalies qui concernent la subvention . Association en difficulté ou en cessation d'activité . Cumul de subventions publiques

- Les mesures à prendre et leur sécurisation - Identifier les situations justifiant une suspension ou une récupération - Reversement total ou partiel de la subvention - Mise en œuvre des clauses prévues dans la convention - Procédure et formalisation de la demande de reversement - Recouvrement des sommes dues - Situation d'un bénéficiaire qui conteste le reversement - Articulation entre décision de reversement et responsabilité de la collectivité

• Identifier les situations particulières et les risques liés à l'attribution des subventions

- Subventions à une association créée ou dirigée par des élus

- Risques de conflit d'intérêts

- Subvention à une association exerçant une activité économique ou des activités susceptibles d'être qualifiées d'activités économiques

- Cumul de financements publics / Aides publiques et réglementation européenne

- Subventions récurrentes et risque de fragilisation du cadre juridique

- Autres risques contentieux et financiers

Cas final : analyser une demande de subvention à risque et sécuriser la décision de la collectivité

Analysez les demandes de subventions à risque, contrôlez efficacement l'utilisation des fonds publics et gérez les anomalies ou demandes de reversement en toute sécurité juridique, de l'instruction du dossier jusqu'au suivi des bénéficiaires.

Méthodes et modalités d'évaluation

- Avant : questionnaire de recueil des besoins et positionnement via l'espace apprenant (accès transmis par mail).
- Pendant : évaluation continue (échanges, mises en situation, questionnements). Elle permet de vérifier la compréhension, d'ajuster le rythme et de répondre aux difficultés rencontrées.
- Après : évaluation satisfaction et évaluation de l'acquisition des compétences visées par la formation, via l'espace apprenant.
- Émargement obligatoire via l'espace apprenant.
- Certificat de réalisation (employeur).
- Attestation de fin de formation (apprenant) Vos résultats au test d'évaluation de l'acquisition des compétences visées par la formation, ainsi qu'aux éventuels mises en situation et cas pratiques proposés lors de la formation, vous permettront de compléter, en auto-évaluation, l'attestation de fin de formation envoyée par mail le soir du dernier jour de la formation.

Modalités d'Accessibilité

ADIAJ Formation est en capacité d'accueillir ou réorienter toute personne en situation de handicap. Pour assurer un suivi optimal, merci de nous contacter.

Référent handicap : Volodia TOURTCHINE - 01 53 39 14 17 - volodia.tourtchine@adiaj.org

Durée Effectif Tarifs (net de taxes)

7.00 Heures
1 Jour

De 3 à 14 Personnes

Inter (Par personne) : 680.00

Inter Adhérent (Par personne) : 640.00

 **Contactez-nous !**

Julien LAUDAT
Responsable Développement & Coordination péda

Tél. : 0153391424
Mail : julien.laudat@adiaj.org